

EUROPE POUR TOUS

DÉCRYPTAGE

15 OCTOBRE 2019

#MOBILITÉ

#ERASMUS PRO

MOBILITÉ DES APPRENTIS DANS L'UE RÉALITÉ ET PERSPECTIVES



■ SOFIA FERNANDES

Chercheuse senior,
Institut Jacques Delors
– Paris

Introduction

Depuis 2016, la Commission européenne organise chaque automne la « Semaine européenne des compétences professionnelles » qui a pour vocation de mettre en exergue l'excellence de l'enseignement et de la formation professionnels (EFP). Cette année, elle se déroule du 14 au 18 octobre et, en plus de l'évènement officiel qui se tient à Helsinki, des centaines d'initiatives sont organisées dans toute l'Europe par des acteurs de l'EFP. Ceci illustre la mobilisation de la Commission européenne au cours des dernières années pour soutenir le développement des systèmes d'EFP au niveau national et améliorer l'image de l'apprentissage en Europe. Cette démarche a été engagée dans un contexte de forte hausse du chômage des jeunes suite à la crise économique et budgétaire dans la zone euro et face à l'évidence des meilleurs résultats, en termes d'emploi des jeunes, dans les pays qui ont des systèmes d'apprentissage bien établis.

Un des leviers d'action de l'UE a été celui de la mobilité des jeunes apprentis : en la favorisant, ce ne sont pas seulement les jeunes bénéficiaires de la mobilité qui en

tirent des bénéfices ; l'objectif est de valoriser l'apprentissage comme voie par excellence et de remédier à l'image négative dont elle pâtit dans de nombreux pays. Ainsi, il y a deux ans, l'UE lançait un nouveau programme de mobilité longue des apprentis – Erasmus Pro. Deux ans après, et face à la transition à venir entre la Commission Juncker et celle présidée par Ursula von der Leyen, il est utile de faire un état des lieux des progrès réalisés et des défis à relever.

Ce décryptage vise à fournir un aperçu de la réalité de la mobilité des apprentis dans l'UE (partie 1) et de l'action de l'UE mise en œuvre pour la renforcer (partie 2). Nous soulignons également les freins qui subsistent et entravent le développement de cette mobilité (partie 3) et présentons des propositions pour y remédier (partie 4).

1. La mobilité des apprentis en chiffres

Afin d'établir un aperçu du nombre d'apprentis en mobilité dans l'UE, nous pouvons utiliser les données de la Commission européenne concernant la mobilité des apprenants de l'EFP, qui incluent les apprentis européens¹.

1. Les données présentées dans cette partie relèvent de deux sources : les données de « E + Dashboard » fournies à l'auteur par la DG Emploi et le [Rapport Annuel Erasmus+ 2017](#) publié par la Commission européenne en janvier 2019.

TABLEAU 1 ■ Nombre d'apprenants de l'EFP en mobilité dans l'UE entre janv. 2014 et sept. 2019

	APPRENANTS DE L'EFP EN MOBILITÉ	DEMANDES DE MOBILITÉ REÇUES	TAUX D'APPROBATION DES DEMANDES
Autriche	20.942	24.634	85%
Belgique	16.806	20.207	83%
Bulgarie	12.313	28.377	43%
Chypre	3.194	4.823	66%
République Tchèque	21.304	49.844	43%
Allemagne	120.895	127.275	95%
Danemark	12.651	21.216	60%
Estonie	4.973	6.313	79%
Grèce	15.997	32.664	49%
Espagne	38.869	56.052	69%
Finlande	15.213	22.008	69%
France	106.091	186.743	57%
Croatie	8.211	17.035	48%
Hongrie	18.044	29.811	61%
Irlande	5.352	6.605	81%
Italie	51.280	181.962	28%
Lituanie	9.790	13.584	72%
Luxembourg	1.246	1.422	88%
Lettonie	5.439	6.679	81%
Malte	723	1.042	69%
Pays Bas	22.642	61.287	37%
Pologne	64.554	151.468	43%
Portugal	13.487	28.818	47%
Roumanie	25.165	58.560	43%
Suède	13.777	18.382	75%
Slovénie	8.104	10.738	75%
Slovaquie	14.075	25.392	55%
Royaume-Uni	51.406	78.171	66%
Autres Pays Européens	54.337	345.479	16%
Total	756.880	1.616.591	47%

Source : Commission européenne/EACEA, Chiffres clés de l'enseignement des langues à l'école en Europe – édition 2017, Rapport Eurydice, 2017, pp. 174 et 175.

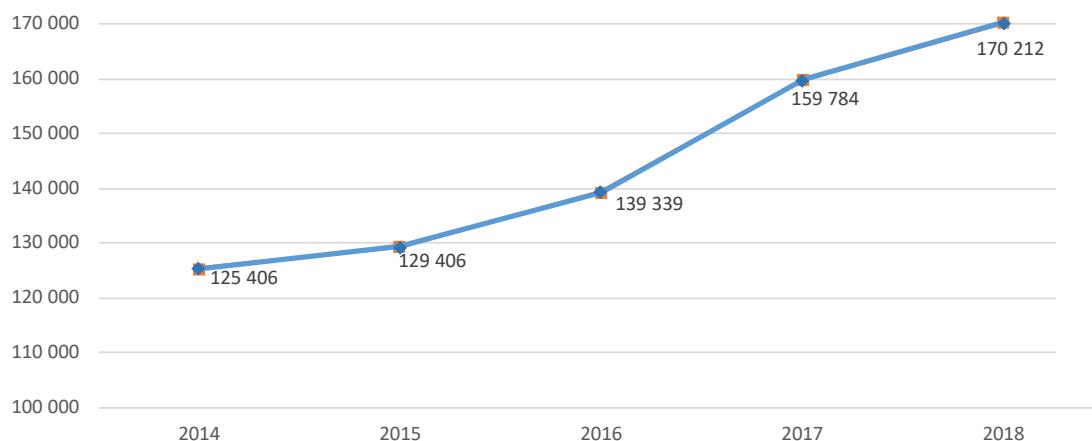
Selon ces chiffres, sur environ 12 millions d'apprenants de l'EFP dans l'UE, environ 3% d'entre eux profitent d'une expérience de mobilité dans le cadre du programme Erasmus+. Ce dernier prévoyait en 2014 d'atteindre le chiffre de 650 000 jeunes de l'EFP en mobilité à l'horizon 2020. Cet objectif a déjà été dépassé, car entre janvier 2014 et septembre 2019 plus de **750 000 apprenants de l'EFP** ont bénéficié d'une bourse de mobilité à l'abri du programme Erasmus+ (cf. tableau 1).

Les apprenants de l'EFP représentent environ **20% des bénéficiaires du programme Erasmus+** (en 2017, ils étaient environ 160 mille sur presque 800 000 bénéficiaires d'Erasmus+). À titre de comparaison, les étudiants de l'enseignement supérieur

représentent plus de 40% des bénéficiaires du programme européen de mobilité et l'objectif pour la période 2014-2020 est d'avoir plus de 2 millions de jeunes universitaires en mobilité, soit trois fois plus que l'objectif établi pour les apprenants de l'EFP.

Bien que la mobilité des apprenants de l'EFP reste une réalité assez limitée au sein de l'UE, le nombre de jeunes concernés chaque année est en **hausse constante**, ayant augmenté de plus de 35% entre 2014 et 2017 (cf. graphique 1). Malgré ce chiffre en hausse, le taux d'approbation des demandes de mobilité d'apprenants de l'EFP est de 47%, soit **une demande sur deux seulement est retenue** (à titre comparatif, le taux d'approbation des demandes de mobilité des étudiants universitaires était

GRAPHIQUE 1 ▶ Évolution du nombre d'apprenant de l'EFP en mobilité entre 2014 et 2018



Source : Données de la Commission européenne extraits de la base de données E+ Dashboard

en 2017 de 73%). Derrière cette moyenne européenne il y a des réalités nationales très diverses: en Allemagne 95% des demandes de mobilité d'apprenants de l'EFP sont retenues alors qu'en Italie seuls 28% des demandes reçoivent une réponse positive (cf. tableau 1).

Sans surprise, **les cinq principaux pays de l'UE d'envoi d'apprenants de l'EFP** en mobilité font partie des pays les plus peuplés de l'UE : l'Allemagne devance – elle envoie en mobilité 16% du total des apprentis européens en mobilité –, suivie par la France, la Pologne, le Royaume-Uni et l'Italie. **Concernant les principaux pays d'accueil, l'Espagne arrive en tête**, sachant qu'elle est également le pays qui accueille le plus d'étudiants universitaires sous le programme Erasmus. Sans surprise, le Royaume-Uni, l'Allemagne et l'Italie font également partie des cinq pays qui accueillent le plus d'apprenants de l'EFP en mobilité. Plus surprenante est la position de la France qui, bien que deuxième pays d'envoi d'apprenants de l'EFP en mobilité, n'arrive qu'en septième dans le classement des principaux pays d'accueil.

L'une des particularités de la mobilité des apprenants de l'EFP est la courte durée des séjours. Alors que les jeunes peuvent partir de 2 semaines à 12 mois, **la durée moyenne de la mobilité en 2017 a été de 29 jours** (contre 5 mois en moyenne pour les étudiants universitaires). Encore une fois, les réalités nationales sont très diverses. Les ressortissants néerlandais enregistrent en moyenne les durées de mobilité les plus longues – 65 jours – contre 15 jours en moyenne pour les Grecs et les Croates. Presque 75% des mobilités d'apprenants de l'EFP dure moins d'un mois ; seuls 0,8% des mobilités durent plus de six mois. (cf. tableau 2).

2. Que fait l'UE pour renforcer la mobilité des apprentis et développer l'apprentissage ?

2.1. Les financements européens pour la mobilité des apprentis

Le programme Erasmus, lancé en 1987, s'adressait initialement aux étudiants universitaires mais a depuis été élargi à

TABLEAU 2 ▶ Durée de la mobilité des apprenants de l'EFP (janvier 2014 - juillet 2019)

<1 MOIS	1 À 3 MOIS	3 À 6 MOIS	6 MOIS
73.50%	19.90%	5.90%	0.80%

Source : Données de la Commission européenne extraits de E+ Dashboard

d'autres publics, notamment les apprentis et les étudiants de l'enseignement secondaire. Depuis 2014, Erasmus + regroupe sous cette dénomination 7 programmes préalablement existants, dont le programme « Leonardo » qui offrait des possibilités de mobilités aux apprenants de l'EFP.

Le **programme Erasmus +** offre non seulement des possibilités de financement aux apprenants, enseignants et formateurs de l'EFP pour suivre une formation ou un stage à l'étranger mais permet également de financer des partenariats stratégiques entre prestataires de l'EFP et les entreprises ainsi que des initiatives de réforme politique visant à renforcer les systèmes nationaux d'apprentissage.

Malgré l'existence de ce programme, la réalité de la mobilité des apprentis reste limitée comme nous l'avons constaté dans le point précédent. Consciente de cela, la Commission présidée par Jean-Claude Juncker a lancé au cours des dernières années plusieurs initiatives visant à la renforcer.

Dès 2016, la Commission européenne – sur proposition du député français Jean Arthuis – a lancé un **projet pilote de mobilité longue des apprentis**, cherchant à consolider cette mobilité et, également, à dresser un état des lieux des difficultés existantes dans ce domaine. Ce projet, doté de 4,5 millions d'euros attribués en 2016 et 2017, a permis de financer une sélection de projets de mobilité. Parmi ceux-ci, le projet « Euro App » a fédéré, au sein d'un consortium coordonné par les Compagnons du devoir en France, 33 centres de formation, situés dans 12 pays, avec pour objectif de permettre à 145 apprentis d'effectuer une mobilité d'une durée supérieure à 6 mois.

Suite à ces projets pilotes, la Commission a lancé fin 2017 un nouveau programme au sein d'Erasmus +, le programme « **Erasmus Pro** », visant à renforcer les mobilités longues (de 3 à 12 mois) des apprentis. Ainsi, de 2018 à

2020, 400 millions d'euros sont fléchés en faveur de cet objectif afin d'atteindre 50 000 apprentis en mobilité longue d'ici fin 2020.

2.2. Initiatives pour développer les systèmes d'apprentissage nationaux et faciliter la mobilité

Au-delà du soutien direct à la mobilité des apprentis, de nombreuses initiatives ont été adoptées ces dernières années visant à améliorer les systèmes d'apprentissage nationaux, à lever les barrières administratives existantes et, ainsi, faciliter les échanges. Dans ce cadre, dès 2009, deux instruments complémentaires ont été adoptés au niveau européen :

- le **Cadre européen de référence pour l'assurance de la qualité dans l'EFP (EQAVET)**, un instrument de référence au soutien des États dans la définition d'une stratégie pour améliorer la qualité de leur système d'EFP, basée sur un cycle de qualité et l'usage d'indicateurs de performance et d'auto-évaluation.
- le **Système européen de crédits d'apprentissage pour l'EFP (ECVET)**, propose une approche modulaire dans l'offre d'enseignement et formation professionnels, avec une description des parcours sur la base d'unités d'acquis d'apprentissage afin de faciliter la reconnaissance, l'accumulation et le transfert d'acquis d'apprentissage et, par conséquent, la mobilité des jeunes de l'EFP.

Quelques années plus tard, en 2013, la Commission a lancé l'**Alliance européenne pour l'Apprentissage (EAfA)** dont l'objectif est de renforcer la qualité, l'offre et l'image de l'apprentissage en Europe ainsi que la mobilité des apprentis. Pour cela, l'Alliance réunit les gouvernements et d'autres acteurs clés, tels que les entreprises, les partenaires sociaux, les chambres de commerce, les centres de formation professionnelle, les régions, les représentants des jeunes ou les groupes de réflexion. À ce jour, l'Alliance a reçu 290 promesses d'initiatives, dont

environ un tiers centré sur la mobilité. La principale valeur ajoutée de l'EAfA vient de son rôle de plateforme de travail en réseau, d'apprentissage et d'échange d'informations entre la Commission, les représentants de gouvernements et les autres parties prenantes.

Depuis 2016, la Commission organise chaque année la « **Semaine européenne des compétences professionnelles** » qui a pour vocation de mettre en exergue l'excellence de l'enseignement et la formation professionnels, en montrant que l'EFP est tout autant une voie vers une carrière et une vie de qualité que les autres voies d'enseignement. De nombreux évènements sont organisés à travers l'UE pour mettre en valeur l'EFP pendant cette semaine et la Commission remet des prix d'excellence de l'EFP.

Plus récemment, le Conseil a adopté en 2018 un **Cadre européen pour un apprentissage efficace et de qualité (EFQEA)**, qui établit 14 critères pour garantir des systèmes d'apprentissages efficaces (pour une main-d'œuvre hautement compétente et qualifiée répondant aux besoins du marché du travail) et de qualité. Ces critères concernent les conditions générales de l'apprentissage, la formation et les conditions de travail. Ils incluent par exemple l'obligation de fonder l'apprentissage sur un contrat écrit entre l'apprenti, l'employeur et l'établissement de l'EFP ; de rémunérer ou de verser une indemnité à l'apprenti et de lui garantir l'accès à la protection sociale ou encore d'appliquer les règles relatives aux conditions de travail, notamment en matière de santé et sécurité au travail.

La dernière initiative en date de la Commission a été la proposition de créer des « **Centres d'excellence professionnelle** » (CEP). Il ne s'agirait pas de créer de nouveaux centres de formation mais bien de labelliser des centres existant répondant à un ensemble de critères. Ces centres sont censés être des références mondiales

pour la formation dans un domaine donné tant au niveau de la formation initiale des jeunes que de la formation pour la mise à niveau des compétences ou reconversion professionnelle des adultes. Ils doivent être ancrés dans un écosystème local d'innovation tout en travaillant avec des centres dans d'autres pays via des plateformes collaboratives transnationales. Cette initiative est prévue dans le prochain programme Erasmus + pour 2021 – 2027 et aura un budget alloué. D'ici là, la Commission finance des projets pilotes (dont 5 ont été lancés en 2019) visant à créer les premiers centres d'excellence professionnelle et tester le concept.

3. De nombreux freins entravent la mobilité des apprentis

Les initiatives engagées au niveau européen depuis plus de 10 ans ont permis de lever certains obstacles à la mobilité des apprentis. Malgré cela, de nombreux freins subsistent. Nous présentons ci-après un aperçu des principales difficultés auxquelles font aujourd'hui face les jeunes et les acteurs de l'EFP lorsqu'ils souhaitent s'engager dans des initiatives de mobilité transnationale.

3.1. Les insuffisances en matière d'information et de sensibilisation

Avant tout, le mot « Erasmus » est aujourd'hui associé à la mobilité des étudiants de l'enseignement supérieur et il n'est pas forcément connu du grand public que ce programme offre des opportunités de mobilité aux apprentis. Il y a un problème d'accès à l'information concernant les possibilités de mobilité et aussi aux bénéfices qu'elle apporte aux acteurs de l'EFP, tant pour les jeunes eux-mêmes mais aussi pour les centres de formation et les entreprises qui envoient/accueillent des apprentis. Les centres de formation ne sont pas suffisamment sensibilisés aux bénéfices de la mobilité pour accroître leur attractivité en tant que centre de formation et

de manière plus large pour améliorer l'image de l'apprentissage. Pour les entreprises, il ne va pas non plus de soi qu'il leur est bénéfique de laisser partir leur apprenti 3 ou 6 mois dans un autre pays pour en accueillir un autre qu'elles formeront pour après le voir partir. Pourtant, les bénéfices pour tous les acteurs concernés par la mobilité existent et méritent d'être mieux expliqués.

De plus, pour ceux qui ont la motivation de s'engager dans un parcours de mobilité, reste qu'il n'est pas facile de trouver les informations nécessaires pour concrétiser le projet : quels financements existent, comment faire une demande de financement, comment trouver des partenaires dans d'autres pays, comment inclure la période de formation/stage réalisée à l'étranger dans le parcours de formation du jeune dans son pays d'origine etc.

3.2. Les différences de statut de l'apprenti en Europe

Les barrières administratives sont nombreuses et découlent du fait que les systèmes d'apprentissage sont très différents d'un pays à l'autre ainsi que les règles, notamment en matière de droit social et droit du travail, qui couvrent le statut d'apprentis. Face à cela et compte tenu de l'absence d'un « statut européen de l'apprenti », chaque État apporte ses propres réponses pour encadrer juridiquement le départ de ses apprentis à l'étranger. Ce manque d'harmonisation des systèmes rend les procédures naturellement très complexes et peut se traduire par des incertitudes juridiques. Dans le cas de la France, par exemple, les règles sont assez protectrices pour l'apprenti en mobilité car les entreprises restent responsables de la couverture sociale de l'apprenti lors de son séjour à l'étranger et sont également responsables juridiquement, notamment en cas d'accident. Si cela est avantageux pour l'apprenti, cela explique aussi les fortes réticences exprimées par de nombreuses

entreprises à l'idée de laisser partir plusieurs mois leurs apprentis à l'étranger.

3.3. Les difficultés inhérentes à l'organisation et à la logistique

Une fois la décision de se lancer dans la mobilité prise, les acteurs (jeunes, centres de formation et employeurs) n'ont pas fini la course d'obstacles. En effet, il faut passer outre une lourdeur administrative importante avant de pouvoir concrétiser la mobilité, notamment pour bénéficier de financements européens. De plus, les centres de formations font souvent face à un manque de moyens humains pour gérer ces projets, notamment dû à l'absence d'une personne responsable des questions de mobilité transnationale.

Pour les jeunes apprentis en mobilité, les barrières sont aussi plus nombreuses que pour les étudiants universitaires. Ces derniers peuvent souvent être logés dans des résidences universitaires et bénéficient d'un soutien du réseau d'étudiants Erasmus pour leur intégration dans l'université et la ville d'accueil. Les apprentis doivent souvent trouver eux-mêmes leur logement – avec la difficulté additionnelle liée à une location pour seulement quelques mois – et risquent de se sentir moins épaulés dans leur intégration dans le pays d'accueil dû à l'absence de réseaux bien établis d'apprentis en mobilité.

3.4. Les barrières liées à la langue et à la culture

La connaissance insuffisante des langues étrangères demeure un frein important à une mobilité accrue des apprentis en Europe. Selon un rapport de la Commission européenne sur l'enseignement des langues à l'école en Europe², il y a des différences importantes relatives à l'apprentissage des langues étrangères dans l'enseignement général et l'enseignement professionnel.

2. Commission européenne/EACEA, [Chiffres clés de l'enseignement des langues à l'école en Europe](#) – édition 2017, Rapport Eurydice, 2017.

TABLEAU 3 ▶ Pourcentage d'élèves apprenant des langues étrangères dans l'enseignement secondaire supérieur général et professionnel, par nombre de langues (CITE 3) en 2014

		IE	ALLEMAGNE	FRANCE	ITALIE	LUXEMBOURG	ROUMANIE	SUÈDE
2 langues étrangères ou plus	Voie Générale	51,2	63,7	98,6	22,7	100,0	99,1	80,4
	Voie Professionnelle	34,5	0,9	29,8	47,1	71,1	95,5	5,6
1 langue étrangère	Voie Générale	39,6	36,1	1,3	74,9	0	0,9	19,6
	Voie Professionnelle	44,5	33,6	68,5	50,6	28,9	4,0	94,3
0 langue étrangère	Voie Générale	9,3	0,3	0,0	2,4	0	0,0	0,0
	Voie Professionnelle	21,0	65,5	1,7	2,4	0	0,4	0,1

Source : *Données de la Commission européenne extraits de E+ Dashboard*

Au niveau de l'enseignement secondaire supérieur, l'anglais est la langue étrangère la plus enseignée dans tous les pays de l'UE non-anglophones dans les deux types d'enseignement. Toutefois, 94% des étudiants de la voie générale étudient l'anglais, contre seulement 75% de ceux en voie professionnelle. L'écart est particulièrement important dans certains pays comme l'Espagne où 97,5% des élèves étudient l'anglais dans les lycées de la voie générale, mais seulement 20,4% dans la voie professionnelle.

Le rapport cité met également en évidence que, dans l'ensemble de l'UE, tandis que 51,2% des étudiants de l'enseignement secondaire supérieur de la voie générale apprennent deux langues étrangères, seuls 34,5% de ceux en voie professionnelle ne sont concernés. Encore une fois, les différences entre les pays sont importantes. En Allemagne par exemple, 63,7% des étudiants en voie générale apprennent deux langues étrangères contre 0,9% en voie professionnelle. Le pays où les différences sont le moins importantes en termes d'apprentissage des langues étrangères entre les deux types d'enseignement est la Roumanie, où plus de 95% des étudiants des deux parcours apprennent deux langues étrangères.

3.5. Les difficultés de reconnaissances des qualifications

Malgré l'adoption du système ECVET en 2009 – établi par une recommandation du Conseil non-contraignante pour les États –, les difficultés pour faire reconnaître et

valider les acquis d'apprentissage obtenus dans un autre pays demeurent importants. Trop souvent encore, il arrive que la période réalisée à l'étranger ne soit pas incluse dans la durée normale du cursus national mais s'y ajoute, allongeant le temps de formation pour le jeune. Sans la certitude de voir son parcours de mobilité reconnu dans son pays, il est naturel que certains jeunes hésitent à partir.

3.6. Les barrières financières

Les bourses Erasmus – que ce soit pour les étudiants universitaires ou les apprenants de l'EFP – sont souvent insuffisantes pour couvrir tous les frais des jeunes en mobilité, ce qui peut exclure certains jeunes qui ne peuvent pas compter sur un soutien financier familial.

De plus, comme nous l'avons vu dans la partie 1, seule une demande de mobilité de jeunes de l'EFP sur deux en moyenne dans l'UE est acceptée. Cela met en évidence le fait que, malgré les freins mis avant ci-dessus, il y a une demande non satisfaite par manque de moyens budgétaires. Une augmentation des crédits devraient permettre en soit d'augmenter le nombre d'apprenants de l'EFP en mobilité.

4. Quelles recommandations pour renforcer la mobilité des apprentis au sein de l'UE?

Lever les freins qui entravent la mobilité des apprentis est une responsabilité conjointe des gouvernements nationaux et de l'UE.

Les États doivent en effet améliorer leur système d'apprentissage et mettre en place les recommandations européennes dans ce domaine. Ils doivent créer un environnement favorable pour que les entreprises et les centres de formation s'engagent dans ces parcours de mobilité. Mais l'UE doit aussi jouer son rôle. Si la mobilité des jeunes universitaires est aujourd'hui ce qu'elle est, c'est bien à l'UE que nous le devons. Ce qu'elle a fait pour les étudiants de l'enseignement supérieur, elle doit maintenant le faire pour les jeunes de l'EFP.

4.1. Améliorer la diffusion d'information et la sensibilisation des acteurs

Il est aujourd'hui beaucoup plus commun de parler et d'entendre parler de la mobilité des apprentis qu'il y a 5 ans. Et ce notamment grâce aux initiatives européennes lancées ces dernières années mais aussi grâce à la mobilisation de nombreux acteurs, y compris de l'Institut Jacques Delors qui demandait en 2015 la mise en place d'Erasmus Pro pour un million de jeunes apprentis en mobilité à l'horizon 2020³. Malgré cela, comme nous l'avons vu, il est nécessaire de **renforcer la communication et la sensibilisation des acteurs** sur i) les bénéfices de la mobilité pour les jeunes, les centres de formation et les entreprises et sur ii) comment s'engager dans une mobilité transnationale. La Commission et les autorités nationales doivent travailler ensemble pour réaliser des campagnes de communication, diffuser des documents informatifs pertinents et réaliser des sessions d'informations (menées par exemple par les agences Erasmus + de chaque pays) à l'attention des acteurs de l'EFP.

Afin de garantir que les centres de formation reçoivent les informations pertinentes et que ces dernières sont relayées en interne, il serait utile de **créer le poste de référent**

mobilité dans les centres de formation, comme le propose par exemple Jean Arthuis dans son rapport sur les freins à la mobilité des apprentis⁴.

De plus, **la création de réseaux d'anciens** apprentis partis en mobilité et la promotion de ceux existant permettrait de mieux sensibiliser et informer les jeunes. En partageant leurs expériences, les anciens apprentis mobiles apporteraient des réponses concrètes aux interrogations des futurs partants et contribueraient à améliorer l'information relative aux différents aspect de la mobilité.

4.2. Lever les barrières administratives liées aux différents statuts de l'apprentis entre pays

Comme nous l'avons vu, un des plus gros freins à la mobilité des apprentis réside dans la diversité de leur statut dans les États membres. Au-delà des initiatives déjà lancées pour y faire face, la Commission pourrait envisager la création d'un « **statut européen de l'apprenti** » qui pourrait dans un premier temps ne concerter que les apprentis en mobilité. Une solution alternative serait de prévoir la suspension de certaines clauses du contrat d'apprentissage, notamment celles relatives aux obligations de l'employeur envoyant en mobilité des apprentis, dans les situations de mobilité longue (plus de trois mois). Dans un tel scénario, il serait fondamental de garantir une couverture sociale des apprentis pendant leur mobilité. Afin d'ôter la responsabilité qui incombe souvent aujourd'hui – selon la législation de chaque pays – à l'entreprise du pays d'origine de l'apprentis, il pourrait être établi **que les jeunes apprentis bénéficiant d'une bourse de mobilité Erasmus jouissent du statut d'étudiant**. Cela leur permettrait d'avoir la même couverture sociale que les étudiants du pays d'accueil durant leur mobilité.

3. Jacques Delors et al., "Pour un million de 'jeunes apprentis européens' à l'horizon 2020", policy brief de l'Institut Jacques Delors, mai 2015.

4. Rapport de Jean Arthuis, *Erasmus Pro - Lever les freins à la mobilité des apprentis en Europe*, 2018.

4.3. Garantir un meilleur accompagnement des jeunes apprentis en mobilité

De la même manière qu'il serait utile d'avoir un référent mobilité dans les centres de formation qui pourraient accompagner les jeunes apprentis avant leur départ, il serait important que les jeunes soient accompagnés dans leur pays d'accueil. Cela peut passer par le soutien du référent mobilité du centre de formation qui accueille le jeune, ou bien d'un accompagnateur désigné dans l'entreprise d'accueil, lorsque la mobilité se traduit par une période de formation en entreprise. Le soutien doit inclure non seulement une aide dans les démarches administratives mais aussi une assistance pour trouver un logement ou encore un appui dans l'intégration sociale dans la ville d'accueil.

4.4. Renforcer l'apprentissage des langues

Renforcer l'apprentissage des langues étrangères dans les filières professionnelles doit être une priorité pour deux raisons. D'une part, si les jeunes maîtrisent mieux une langue étrangère, ils s'engageront plus facilement dans un parcours de mobilité, avec les bénéfices que cela leur apportera. D'autre part, cela contribuera à redorer l'image de l'apprentissage qui pâtit encore d'une image négative dans de nombreux pays. La maîtrise des langues étrangères ne doit pas être réservée aux étudiants universitaires. Les heures de formation en langue dans les cursus de formation initiale doivent ainsi être renforcées et la qualité de l'enseignement améliorée.

4.5. Garantir une reconnaissance des acquis de la formation dans un autre pays de l'UE

Le système ECVET lancé en 2009 doit être développé et amélioré. Ayant été établi par une recommandation du Conseil il est aujourd'hui non-constraining, ce qui explique les différences de mise en œuvre selon les États. Il faudrait établir une feuille de route pour qu'à moyen terme la définition de tous les diplômes et certifications profession-

nelles dans les pays de l'UE soit établie en termes d'unités d'acquis d'apprentissage ou de blocs de compétences afin de faciliter la reconnaissance des qualifications entre pays, comme le propose Jean Arthuis dans son rapport.

4.6. Augmenter les moyens financiers en faveur de la mobilité des apprentis

La Commission européenne a proposé de doubler le budget du programme Erasmus + pour la période 2021-2027 en le passant de 14,7 milliards d'euros à 30 milliards d'euros sur 7 ans. Cette augmentation entraînerait de fait une hausse des moyens alloués à la mobilité des apprenants de l'EFP. Selon la Commission, si cette hausse du budget d'Erasmus + est validée par les États et le Parlement européen (PE), le nombre de bénéficiaires de l'EFP sur 7 ans passerait de 650 000 à 2 millions. Si cette hausse est en soi bienvenue, il serait souhaitable d'aller encore plus loin **en triplant le budget actuel d'Erasmus +** comme le propose le PE, afin d'avoir une enveloppe d'environ 45 milliards d'euros sur 7 ans. Cela contribuerait fortement à combler le retard enregistré en termes de participation des apprenants de l'EFP à des parcours de mobilité par rapport aux étudiants de l'enseignement supérieur.

4.7. Vers des doubles diplômes d'apprentissage

La meilleure manière de garantir que tous les acteurs – jeunes, centres de formation et entreprises – soient engagés dans des parcours de mobilité transnationale est de construire des parcours de formation qui prévoient dès leur conception qu'une partie de la formation sera réalisée dans un autre pays. De la même manière que de nombreuses universités s'engagent dans des cursus de double diplômes (délivrés par au moins deux universités dans deux pays différents), il faut inciter les centres de formation à suivre cette voie. La création des centres d'excellence professionnelle offre une opportunité pour développer ce type de cursus.

4.8. Vers des « Centres européens des métiers » Conclusion .

En plus de la création de Centres d'excellence professionnelle, la Commission devrait envisager de faire au niveau de l'enseignement professionnel ce qu'elle a fait pour l'enseignement universitaire avec la création du Collège d'Europe – qui propose une offre au niveau Master – et de l'Institut Universitaire Européen – qui propose une offre de doctorat. La création d'un ou plusieurs « Centres européens de métiers », qui délivreraient des diplômes européens, permettrait de valoriser considérablement l'enseignement professionnel. Et cela permettrait d'améliorer l'offre d'apprentissage, en particulier pour les jeunes ressortissants de pays où les systèmes d'apprentissage sont en développement. Afin de faire d'une pierre deux coups, ces centres européens des métiers devraient être dédiés aux métiers liés à la transition énergétique (énergies renouvelables, efficacité énergétique) et de la transition numérique.

La mobilité des apprentis au sein de l'UE est encore une réalité limitée mais qui se renforce, notamment grâce aux initiatives lancées par la Commission comme Erasmus Pro ou celles visant à lever les barrières administratives qui entravent cette mobilité. Cette dynamique est positive non seulement pour les acteurs qui bénéficient de la mobilité – jeunes, centres de formation, entreprises – mais représente aussi un moyen de valoriser l'image de l'apprentissage en Europe. Alors que le taux de chômage des jeunes reste trop élevé dans de nombreux pays de l'UE malgré l'amélioration de la conjoncture économique, il est nécessaire de développer les systèmes d'apprentissage nationaux et inciter plus de jeunes à suivre cette voie. Une dynamique a été lancée par la Commission Juncker, elle mérite d'être poursuivie et renforcée par la prochaine Commission.

Directeur de la publication :
Sébastien Maillard ■ La reproduction en totalité ou par extraits de cette contribution est autorisée à la double condition de ne pas en dénaturer le sens et d'en mentionner la source ■ Les opinions exprimées n'engagent que la responsabilité de leur(s) auteur(s) ■ L'Institut Jacques Delors ne saurait être rendu responsable de l'utilisation par un tiers de cette contribution ■ Version originale ■ © Institut Jacques Delors